Cour
FRC
7015

PREMIER DIALOGUE

Entre Dom Bertrand de Plume-Plates & Bonaventure de Sauto-la-Piote, sur les affaires présentes.

SAUTO-LA-PIOTO.

PUISQUE nous voici débarrassés de toute affaire étrangere, qu'il me soit permis, mon cher camarade, de vous exposer quelques réflexions sur la nouvelle révolution que vient de subir la France. Je suis devenu un peu logicien depuis mon séjour à l'hôpital de la Grave ; & les liaisons que j'y ai eues avec le sieur *Bernadou de Salmanac* ont meublé ma tête d'une infinité de raisonnemens tous plus convaincans les uns que les autres ; *& pour commencer par le commencement*, comme disoit le célébre *Marignac* dans une de ses conclusions, nous considérerons les grands bailliages tels que le lit de justice tenu le 8 mai les a établis & le bien qui doit en résulter. J'entre en matiere donc, & je demande si le Roi ne peut pas, pour le bien de ses su-

jets & l'intérêt des juſticiables, multiplier les cours de judicature dans l'étendue de ſon royaume.

PLUME-PATES

Votre queſtion auroit de quoi m'embarraſſer, ſi je n'avois eu ſoin de fréquenter ſouvent des citoyens zélés pour le bien de l'état, & de lire les brochures que le patriotiſme fait éclorre depuis ſix mois. J'y trouve à chaque pas la réſolution du problême que vous me propoſez. Un Roi peut, non-ſeulement, mais doit procurer à ſes ſujets bonne & brieve juſtice, comme le portent les arrêts eux-mêmes. C'eſt le premier devoir que lui impoſe ſon peuple, en lui confiant la ſouveraine puiſſance; reſte à ſavoir ſi les miniſtres (je ne dis pas le Roi) ont en vue le bien public, en ſappant ainſi la magiſtrature juſques dans ſes fondemens; dépouillez-vous pour un moment de tout préjugé & conſidérez avec moi ſur quel pied ſont les parlemens en France. Placés au milieu du Roi & de ſon peuple, ils ſervent de barriere entre le fort qui commande & le foible qui obéit; ils s'oppoſent avec

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

rigueur aux entrepr ſes criminelles d'un petit nombre d'heureux que le prince honore de ſa confiance : ils répriment ſans ceſſe les deſirs inſatiables d'un fiſc toujours ouvert pour devorer la ſubſtance du pauvre citoyen : ils tiennent dans leurs mains le dépôt ſacré de la juſtice qu'ils diſt ibuent avec autant de ſageſie que d'int égrité ; & fideles au cri de leur conſcience , on les voit ſouvent ſacrifier au ſimple ſujet les droits de ſon maître injuſtement réclamés. Quel bien a produit le ſyſtême deſtructeur déployé avec tant d'éclat & revêtu de l'appa eil le plus impoſant. Qu'a-t-on fait , je vous le demande? on a coupé les branches d'un arbre ſain & vigoureux pour les enter ſur des troncs pourris. Voilà ce qui arrive aujourd'hui dans les nouvel'es cours qu'on veut établir. On multiplie les tribunaux , il eſt vrai ; mais le préjugé qui attache aux bailliages une idée d'infamie , ne permet qu'aux ames viles d'y occuper des places , & ce ſont des gens diffamés qui vont juger notre vie , notre fortune..... & l'on abrege les tribunaux .... Satroblurot , ſi j'avois un procès , j'aimerois mieux aller de

Mirepoix au grand conſeil (quoique la traite ſoit un peu longue) pour y plaider ma cauſe, que de choiſir des juges parmi les grands bailliages. Vous en conviendrez avec moi, quand l'exemple, ſuivant vous, aura rendu la choſe plus ſenſible ; ſi vous trouvant en voyage il ſe rencontre deux chemins pour arriver au lieu de votre deſtination, l'un bien battu, bien uni, mais plus long ; l'autre eſt plus court à la vérité, mais il faut traverſer une forêt remplie de voleurs ; en homme prudent ne choiſirez-vous pas le premier, quoique plus long ? Eh bien, camarade, voilà ce qui arrive dans ces tribunaux nombreux ; le plaideur jadis reſtoit plus long-temps en chemin, mais il voyageoit avec confiance ; aujourd'hui qu'il abrége ſa route, il n'arrive pas aux trois quarts ſans être dévaliſé, & le plus ſouvent même expoſé au danger de perdre la vie.

SAUTO LA PIOTO.

Holà, Monſieur le docteur, permettez qu'en paſſant je vous faſſe une petite obſervation ; ces bailliages que vous ra-

baiſſez tant, & que vous compariez tout à l'heure à une forêt remplie de voleurs, ne vous paroiſſoient pas ſi mépriſables il y a tantôt trois mois, lorſque vous formâtes le deſſein d'endoſſer la robe rouge, & de vous aſſéoir ſur les fleurs de lys en qualité de bailli au préjudice du ſieur Lartigue, qui, vous ne l'ignoriez pas, avoit ſi bien mérité cette place en ſecondant l'obligeant miniſtere de M. de *Cypiere*. Vous ne vous érigiez pas en cenſeur des prétendus abus de ce corps reſpectable, quand, muni de certificats & de preuves de nobleſſe fabriquées, vous alliez recevoir le ſuffrage de tous vos confreres; vous n'alliez pas criant au ſcandale, lorſque, mis dans une chanſon à côté des plus célébres perſonnages, vous receviez avec délices la fumée de l'encens qu'on brûloit ſur votre autel; en un mot, vous n'étiez pas ſi honnête homme, quand, un pied dans le ſanctuaire, vous reculâtes, je ne ſais par quel motif, & fites voir au public dans une belle requête qu'on avoit ſurpris votre religion, & que votre honneur bleſſé n'exigeoit pas moins que les dommages & intérêts d'uſage, ſatisfaction temporelle

dont la cupidité réclame la dette avec tant d'ardeur, & que le véritable honneur regarde comme outrageante. Quelle fut la cauſe de ce changement ſoudain ? Ah ! ſans doute vous rougîtes de vous trouver, homme ſans aveu, parmi des gens honnêtes qui jouiſſoient de l'eſtime publique, & qu'on admira lorſqu'on vit qu'ils avoient eu aſſez de diſcernement pour ne pas vous admettre dans leurs corps.

PLUME-PATES.

Le ciel m'eſt témoin que je portai toujours dans mon cœur des ſentimens d'humanité, & que je ne cherchai jamais à exciter ni à alimenter les haines perſonnelles ; ferme dans ſes principes, & voyant de loin un orage terrible ſe former ſur pluſieurs perſonnes conſtituées en dignité, je jurai d'enſevelir dans l'oubli les raiſons qui me porterent à prendre une place au bailliage ; mais puiſque le ſeigneur Sauto la Pioto me cite au tribunal de la vérité, & que mon ſilence laiſſeroit ſur ma vie un louche que la poſtérité ne manqueroit pas d'interpréter à mon déſavantage, je vais

dévoiler des choſes incroyables , mais auxquelles j'imprimerai un caractere de vérité en nommant les principaux acteurs de la plus noire intrigue.

Le 18 mai dernier , paſſant par une nuit obſcure dans le coin des Anes , je rencontrai cinq ou ſix perſonnes qui chuchotoient accroupies devant un portail. A peine eus-je fait trois pas , que je me ſens tirer par l'habit ; je me retourne , & je vois un homme aſſez grand , en étalé , en robe rouge , portant un édit du 8 mai colé entre les deux épaules qui me fait ſigne de le ſuivre ; j'héſite d'abord ; il me tire à lui ; enfin , je le ſuis pour ſavoir le dénouement de cette aventure ; j'arrive ſous le portail en queſtion , & je me vois environné d'une groupe de perſonnes habillées de rouge & de noir ; je demeure muet , interdit ; m'approchant de plus près , je reconnois Lartigue , Sabalos , Lancelot , Montané & pluſieurs autres va nuds pieds comme nous ; je leur demande le motif de cette métamorphoſe ; ils ſe prennent à rire & à danſer autour de moi comme les ſauvages autour de leur proie ; après toutes ces cérémonies ,

le Moiſſet me parle ainſi d'un air effronté : « mon ami, nous avons fait for-
» tune.... hier dans la boue, aujourd'hui
» au plus haut de la roue ». A ces mots, il tourne ſon dos vers moi & me fait lire à la clarté du reverbère l'édit portant èrection de la ſénéchauſſée en grand bailliage, avec attribution de 20000 liv. « tu peux, ajoute-t-il, occuper comme
» nous un rang diſtingué dans ta patrie,
» voici une lettre du garde des ſceaux
» qui t'accorde tes proviſions gratis avec
» un brevet de 6000 liv. » ; je prends la lettre, je lis & ne peux revenir de mon étonnement. Notre drôle voyant que j'héſitois encore, me donne le coup de grace en me diſant que vous aviez déjà reçu le même honneur ; Sauto la Pioto eſt des vôtres, dis-je, en jettant un grand cri ; en ce cas, je n'ai plus rien à objecter. Auſſi-tôt un homme maſqué qui ſe tenoit à l'écart dans un coin vient à moi, déplie une robe rouge qu'il tenoit ſous ſon bras, m'en affuble, & me cole entre les deux épaules un édit du 8 mai (c'étoit la croix de l'ordre ;) après quoi il ôte ſon maſque, & juge de ma ſurpriſe quand je reconnus Seno-

vert ; « c'eſt à vous , lui dis-je , que je » ſuis redevable de ma nouvelle digni- » té... Ce n'eſt pas tout, me dit-il , il » y a audience demain , nous n'avons » pas de temps à perdre , aſſeyez- » vous , nous allons vous inſtruire » de vos devoirs ; je m'aſſis donc au milieu de cette aſſemblée reſpectable & je ſçus en moins d'un quart d'heure , comment on éludoit la dépoſition des témoins dans une enquête la tournure défavorable qu'on donnoit au meilleur verbal ; comment on interprétoit la loi en faveur de celui qui payoit argent comptant ; bref , toutes les filouteries qu'on pratique dans ce tribunal. Les leçons , je l'avoue , refroidirent mon zéle , cependant , attribuant cette froideur à mon peu d'habilité dans la juriſprudence , & plein de reſpect pour des maîtres auſſi habiles , je n'eus garde de propoſer aucun doute , nous nous ſéparâmes bientôt après , & je regagnai mon logis, où, à peine entré ; je fis à mon hôteſſe le détail de ce qui venoit de m'arriver. Malheureux , s'écria-t-elle , en voyant l'édit collé ſur mes épaules , délogés de ma maiſon au plus vîte , je ne veux pas re-

celer chez moi un coquin, un homme infame..... Un bailli... Elle me raconte alors comme les bailliages avoient été établis, les concuſſions, vexations, brigandages qui s'y commettoient, & mille autres choſes plus terribles. Effrayé de ce tableau, je fus trouver de grand matin Me. *Malpel*, qui dreſſa dans un moment cette belle requête, dont vous parliez tout-à-l'heure, puiſſe-t-elle me ſervir de juſtification aux yeux de la poſtérité. Voilà mon hiſtoire.

SAUTE LA PIOTO.

La nature ne m'a pas doué comme vous d'une intelligence ſupérieure, & cette privation m'empêche de répondre d'une maniere ſatisfaiſante à vos argumens captieux ; mon état preſque paſſif a dû vous inſpirer cette confiance & cette hardieſſe qui reſpire dans vos réponſes, il n'en ſera pas de même à notre ſeconde entrevue ; j'amenerai le ſieur Bernadou de Salmanac, il a étudié la conſtitution des grands-Bailliages ; il en a calculé les avantages & les profits ; c'eſt le ſeul homme qui puiſſe diſſiper vos doutes ſur une matiere auſſi importante. Adieu.

FIN.